



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 mars 2016

PRESENTS :

Christian SIMON, Patricia ARNOULD, Jean-Pierre EMERIC, Anne-Marie METAL, Christian DAMPENON, Alain ROQUEBRUN, Marie-Claude GARCIA, Elodie TESSORE, Christian LESCURE, Josiane AUNON, Martine PROVENCE, Paul BRUNETTO, Dominique MANZANO, Catherine DURAND, Michèle DAZIANO, Camille DISDIER, Marie-Ange BUTTIGIEG, Gérard DELPIANO, Hervé CILIA, Jean-Gérald SOLA, Stéphane POUGET, Julien DIAMANT, Bianca FILIPPI, Aline RENCK-GUIGUE, René MILLOT, Maguy FACHE, Bernard AUSSIBAL, Isabelle AZEMARD

Paule MISTRE donne procuration à Anne-Marie METAL, Gérard LAUGIER donne procuration à Marie-Claude GARCIA, Coralie MICHEL donne procuration à Dominique MANZANO, Delphine FOURMILLIER donne procuration à Julien DIAMANT

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

André ARNOUX

SECRETAIRE : Bianca FILIPPI

Le Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2016 est adopté à l'unanimité puis est abordé l'ordre du jour.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE - CONVENTION POUR LE RECOUVREMENT AVEC LA CATPM ET LA SVAG

Rapporteur Monsieur Paul BRUNETTO

M. BRUNETTO indique à M. AUSSIBAL que l'assiette de la redevance d'assainissement pour les usagers alimentés en tout ou partie par une source autre que le réseau public est précisée dans l'article 7 de la convention. La consommation sera mesurée par un compteur ou, par défaut, un forfait sera appliqué.

Les usagers disposant d'une fosse septique seront exonérés de cette redevance, mais une mise aux normes est obligatoire et ils seront soumis à des contrôles.

Il a été convenu en 2010 entre la commune, la CATPM et le délégataire, que le recouvrement de la redevance d'assainissement communautaire sur le territoire de la commune soit effectué sur la même facture que celle du service de distribution publique d'eau potable, qui est une compétence communale.

La CATPM a décidé d'opter, à compter du 1^{er} janvier 2016, à l'assujettissement à la TVA ; une nouvelle convention doit être signée afin d'adopter les dispositions relatives au régime de TVA.

A l'unanimité, il est décidé d'approuver, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention, entre la commune, la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée (CATPM) et la Société Varoise d'Aménagement et de Gestion (SVAG), relative au recouvrement de la redevance communautaire d'assainissement sur le territoire de la commune.

Cette convention se substituera aux dispositions de la précédente du 13 avril 2010.

APCP N°104 - REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE - BUDGET DE LA COMMUNE - MODIFICATION N°6

Rapporteur Monsieur Christian DAMPENON

A l'unanimité des suffrages exprimés, il est décidé de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour réaliser les travaux de requalification du centre-ville phase 2.

Les crédits de paiement correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2016 du budget de la commune, conformément au tableau ci-dessous.

Le nouveau tableau de programmation s'établit comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°104 REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE PHASE 2				CREDITS DE PAIEMENT		
AP n°104	Art.	Libellés	Montant de l'A.P.	REALISATION CUMULEES	2016	Total
n°104	2031	Etudes	3 588.00	3 588.00	0.00	3 588.00
n°104	2033	Publications	630.00	630.00	0.00	630.00
n°104	2121	Plantations	10 491.15	10 491.15	0.00	10 491.15
n°104	2128	Agencements et aménagements	2 708.94	2 708.94	0.00	2 708.94
n°104	2152	Installations de voirie	3 172.97	3 172.97	0.00	3 172.97
n°104	2315	Travaux	2 022 453.64	2 021 957.70	495.94	2 022 453.64
n°104	238	Avance	-			
TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME			2 043 044.70	2 042 548.76	495.94	2 043 044.70

APCP N°105 - COMPLEXE SPORTIF AVEC SALLES DE BOXE ET TENNIS DE TABLE - BUDGET DE LA COMMUNE - MODIFICATION N°1

Rapporteur Monsieur Christian DAMPENON

M. le Maire précise à M. AUSSIBAL qu'il ne s'agit que d'un concours de maîtrise d'œuvre, ainsi, les travaux peuvent ne pas être réalisés.

A l'unanimité, il est décidé de modifier les phasages des crédits de paiement pour réaliser les travaux de construction d'un complexe sportif comprenant salles de boxe et tennis de table.

Les crédits de paiement correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2016 du budget de la commune, conformément au tableau ci-dessous.

Le nouveau tableau de programmation s'établit comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°105 COMPLEXE SPORTIF AVEC SALLES DE BOXE ET TENNIS DE TABLE				CREDITS DE PAIEMENT				
AP n°105	Art.	Libellés	Montant de l'A.P.	REALISATION CUMULEES	2016	2017	2018	Total
n°105	2031	Etudes	603 000.00 €	1 920.00 €	325 000.00 €	151 080.00 €	125 000.00 €	603 000.00 €
n°105	2033	Publications	5 000.00 €			5 000.00 €		5 000.00 €
n°105	2128	Autres agencements et aménagement de terrains.	432 000.00 €				432 000.00 €	432 000.00 €
n°105	2313	Constructions	4 252 000.00 €			2 484 000.00 €	1 768 000.00 €	4 252 000.00 €
n°105	2315	Installations, matériel et outillages techniques	216 000.00 €			216 000.00 €		216 000.00 €
TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME			5 508 000.00 €	1 920.00 €	325 000.00 €	2 856 080.00 €	2 325 000.00 €	5 508 000.00 €

CREATION D'UNE PROVISION - DEPRECIATION DES COMPTES DEBITEURS DIVERS

Rapporteur Monsieur Christian DAMPENON

Les créances irrécouvrables correspondent à des titres émis par la Commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le Comptable Public.

Dans l'optique d'amélioration de la vision patrimoniale des comptes, une provision pour créances douteuses doit être constatée dès lors qu'il existe des difficultés de recouvrement (notamment liées à la situation financière du débiteur).

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser la constitution d'une provision budgétaire pour dépréciation des comptes de débiteurs divers d'un montant de 15 000.00 €, correspondant à des créances de 2002 à 2011, en tenant compte des provisions déjà créées, des délais de paiement octroyés et du type de débiteur. Ce montant pourra être complété ou réduit ultérieurement en fonction de l'évolution des dossiers.

Les crédits sont inscrits au budget 2016 comme suit :

- Recettes d'investissement : Crédit du compte 4962 « Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers »,
- Dépenses de fonctionnement : Débit du compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2015 - BUDGET 2016 - REGIE «ACHAT ET VENTE DE CAVEAUX»

Rapporteur Monsieur Christian DAMPENON

A l'unanimité, il est décidé d'approuver la reprise anticipée du résultat 2015 et d'inscrire la prévision d'affectation dans les conditions définies ci-dessous :

Excédent d'investissement de clôture hors restes à réaliser :	55 069,02 €
Restes à réaliser dépenses : Néant	
Restes à réaliser recettes : Néant	
Excédent d'investissement y compris restes à réaliser :	55 069,02 €
Excédent d'exploitation de clôture :	13 655,49 €

Le résultat de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser, étant excédentaire, il est inscrit la prévision d'affectation suivante :

Section d'exploitation sur le compte 002 : 13 655,49 €

BUDGET PRIMITIF 2016 - REGIE «ACHAT ET VENTE DE CAVEAUX»

Rapporteur Monsieur Christian DAMPENON

M. DAMPENON précise à M. MILLOT que le montant de 17 000 euros, inscrit au budget, représente l'acquisition de caveaux supplémentaires de 2 places.

M. DAMPENON explique à Mme RENCK GUIGUE que la somme de 821 000 euros a été affectée au compte « charges exceptionnelles » afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

En page 15, M. DAMPENON répond à M. MILLOT que le compte « matériel informatique » s'élève à 62.000 euros, comme l'an dernier ; il s'agit d'une prévision, comme tous les comptes du budget.

M. le Maire confirme à M. MILLOT que c'est un budget prévisionnel, ainsi les montants inscrits sur les lignes du budget sont des estimations qui ne seront peut-être pas utilisées en totalité.

A la majorité, il est approuvé pour 2016, le budget primitif de la régie « achat et vente de caveaux » d'un montant de :

- **102 983,63 € en dépenses et recettes d'exploitation**
- **135 094,89 € en dépenses et recettes d'investissement**

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2015 - BUDGET 2016 - SERVICE DE L'EAU

Rapporteur Monsieur Christian DAMPENON

A l'unanimité, il est décidé d'approuver la reprise anticipée du résultat 2015 et d'inscrire la prévision d'affectation dans les conditions définies ci-dessous :

Excédent d'investissement de clôture hors restes à réaliser : 149 714,97 €

Un déficit de Restes à réaliser d'investissement de : - 132 966,46 €

Excédent d'investissement y compris restes à réaliser : 16 748.51€

Excédent d'exploitation : 503 909,67 €

Le cas échéant, le résultat déficitaire de la section d'investissement qui comprend les restes à réaliser doit être couvert en priorité par l'excédent d'exploitation ; en l'espèce, il est inscrit la prévision d'affectation suivante :

- **section d'exploitation sur le compte 002 : 503 909,67 euros**

BUDGET PRIMITIF 2016 - SERVICE DE L'EAU

Rapporteur Monsieur Christian DAMPENON

M. DAMPENON précise à M. AUSSIBAL que de nombreux renouvellements de réseaux vont être réalisés pour un montant de 1.081.000 euros, et il les énumère.

A la majorité, il est arrêté pour 2016, le budget primitif du service de distribution de l'Eau potable d'un montant de :

- **833 000 € en dépenses et recettes d'exploitation.**
- **1 807 326,50 € en dépenses et recettes d'investissement.**

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2015 - BUDGET 2016 - COMMUNE

Rapporteur Monsieur Christian DAMPENON

A l'unanimité, il est décidé d'adopter le principe de reprise anticipée du résultat, et d'inscrire la prévision d'affectation dans les conditions définies ci-dessous :

- un excédent de fonctionnement de clôture de :	7 539 677,93 €
- un excédent d'investissement de clôture de :	136 744,68 €
- un déficit de restes à réaliser d'investissement de:	- 707 054,40 €
- soit un déficit d'investissement de clôture, y compris les restes à réaliser, de :	- 570 309,72 €

Ce besoin de financement doit être couvert en priorité par l'excédent de fonctionnement de clôture.

Le solde disponible, de 6 969 368,21 € peut être :

-Soit reporté en section de fonctionnement,

-Soit affecté au financement des dépenses d'investissement.

Par conséquent, il est décidé d'inscrire la prévision d'affectation suivante :

- Section d'investissement sur le compte 1068 : 570 310,00 €
- Section de fonctionnement sur le compte 002 : 6 969 367,93 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur Madame Anne-Marie METAL

Mme DAZIANO et M. ROQUEBRUN sortent de la salle.

Mme METAL précise que certaines associations ne figurent pas sur le tableau car elles n'ont pas déposé de dossier de demande de subvention.

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer, selon le tableau ci-dessous et pour un montant global de 66 999 €, des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles aux Associations sportives, comme le permet notamment la convention de partenariat que le maire est autorisé à signer et applicable à celles qui bénéficient d'un montant supérieur ou égal à 3 000 euros (conclue jusqu'au 1^{er} Juillet 2017) et sous réserve de leur affiliation à la fédération de tutelle existante.

	ASSOCIATION	Fnmt	Except	Invest	Mad	PEDT		TOTAL
						Janvier à Juin 2016 Montant à verser dès le vote du CM	Sept à Déc 2016 Montant à verser en Sept si l'association poursuit son action	
SPORT	Amicale Bouliste Moutonnaise	2 800						2 800
	Assoc Bouliste Crauroise	2 300						2 300
	Boule Fleurie Crauroise	6 600						6 600
	AVSA	200						200
	Créasport Craurida	3 000						3 000
	Cro'Rois Team	2 000						2 000
	Gym Artistique	5 500						5 500
	Gym Volontaire	1 100			3 799			4 899
	Judo	7 000						7 000
	Karaté	4 000						4 000
	Kempo	3 000						3 000
	Les Randonneurs Craurois	600						600
	Ski Club	4 000						4 000
	Sports Contact	4 000	1 000					5 000
	Tennis (USC)	2 000		3 000				5 000
	Tennis de Table	5 500				3 060	2 040	10 600
	Volley			500				500
TOTAUX	Global	53 600	1 000	3 500	3 799		2 040	66 999
	Après remboursement Mad et PEDT	58 100						

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES -USC HAND BALL

Rapporteur Madame Anne-Marie METAL

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer une subvention d'un montant global de 91 592€ à l'Association USC Handball, comme le permet notamment la convention de partenariat que le maire est autorisé à signer et conclue jusqu'au 1^{er} Juillet 2017, et sous réserve de son affiliation à la fédération de tutelle existante.

Le détail des attributions est le suivant :

- 86 850€ de fonctionnement, dont 1 200 € destinés au PEDT pour la période de janvier à juin 2016, versés dès le vote du Conseil Municipal,
- 618€ en investissement, versés après réalisation sur présentation de factures acquittées, en tenant compte des autres subventions obtenues,
- 3 324€ pour compenser le coût de la mise à disposition du personnel municipal, versés à la fin du dernier trimestre 2016.
- 800 € à verser en septembre, si et seulement si, l'association poursuit son action dans le cadre du PEDT pour la période de septembre à décembre 2016.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES -USCC FOOT-BALL

Rapporteur Madame Anne-Marie METAL

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant global de 65 750 € à l'Association USCC Football, comme le permet notamment la convention de partenariat que le maire est autorisé à signer et conclue jusqu'au 1^{er} Juillet 2017, et sous réserve de son affiliation à la fédération de tutelle existante.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - RUGBY CHCC

Rapporteur Madame Anne-Marie METAL

Mme DAZIANO et M. ROQUEBRUN rentrent dans la salle

Mme METAL précise à M. MILLOT que les subventions des communes d'Hyères et Carqueiranne sont nettement plus élevées :

- Commune de Carqueiranne : 90.000 euros,
- Commune d'Hyères : environ 200.000 euros,

auxquelles s'ajoute la subvention de la CATPM, d'un montant de 90.000 euros.

L'école de formation du Rugby CHCC compte 500 licenciés environ, dont 90 craurois.

De même, l'USC Hand-ball et Football sont des importantes écoles de formation.

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant global de 42 500€ à l'Association Rugby Club Hyères Carqueiranne La Crau, comme le permet notamment la convention de partenariat que le Maire est autorisé à signer et conclue jusqu'au 1^{er} Juillet 2017, et sous réserve de son affiliation à la fédération de tutelle existante.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIO CULTURELLES - JEUNESSE ET AUTRES

Rapporteur Madame Anne-Marie METAL

Mme PROVENCE et M. DAMPENON sortent de la salle

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer, selon le tableau ci-dessous et pour un montant global de 117 760€, des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles aux Associations Socioculturelles, de Jeunesse et Autres, comme le permet notamment la convention de partenariat que le maire est autorisé à signer et applicable à celles qui bénéficient d'un montant supérieur ou égal à 3 000 euros (conclue jusqu'au 1^{er} Juillet 2017).

ASSOCIATION	Fnmt	Except	Invest	Mad	PEDT		TOTAL
					Janvier à Juin 2016 Montant à verser dès le vote du CM	Sept à Déc 2016 Montant à verser en Sept <u>si l'association poursuit son action</u>	
CCSC	14 890				900	600	16 390
La Lyre	3 500		960				4 460
Le Son de La Moutonne	600						600
Swingolos (3/12)	800	200					1 000
Anciens Combattants PG	500						500
Société Nationale Entraide Médaille Militaire	500						500
Souvenir Français	500						500
ADAMA (Anciens Maires du Var)	120						120
Cercle Moutonnais de l'Amitié	350						350
Comité d'Animation Moutonnais	12 000						12 000
Coscem	11 000	41 000					52 000
D'KENG TAORE	500						500
Donneurs de Sang	950						950
La Grive	900						900
Natachat	500						500
SOS Chats Errants	1 500						1 500
Var Equitable					2 550	1690	4 240
Association Isis	250						250
Crau'Mignons	500						500
Association Varoise Respect de l'Enfant	20 000						20 000
Global	69 860	41 200	960	0	2 550	1690	117 760
Après remboursement Mad et PEDT	112 020						

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIO CULTURELLES - JEUNESSE ET AUTRES - JIS

Rapporteur Madame Michèle DAZIANO

Mme PROVENCE et M. DAMPENON rentrent dans la salle

M. SOLA sort de la salle

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Jeunesse Inter Services, comme le permet notamment la convention de partenariat que le maire est autorisé à signer et applicable à celles qui bénéficient d'un montant supérieur ou égal à 3 000 euros (jusqu'au 1^{er} Juillet 2017).

Le montant global s'élève à **614 560€**.

Le détail des attributions est le suivant :

- 455 500€ de fonctionnement, dont 76 500€ destinés au PEDT pour la période de janvier à juin 2016, versés dès le vote du Conseil Municipal,
- 40 000€ de fonctionnement : versement conditionné par la présentation de la situation budgétaire au 30 Septembre et des besoins financiers de l'association,
- 4 000€ en investissement, versés après réalisation sur présentation de factures acquittées, en tenant compte des autres subventions obtenues.
- 64 060€ pour compenser le coût de la mise à disposition du personnel municipal, versés à la fin du dernier trimestre 2016.
- 51 000 € à verser en septembre, si et seulement si, l'association poursuit son action dans le cadre du PEDT pour la période de septembre à décembre 2016.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIO CULTURELLES - JEUNESSE ET AUTRES - COMITE DES FETES

Rapporteur Monsieur Gérard DELPIANO

M. SOLA rentre dans la salle

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle, pour la réalisation d'animations et d'activités diverses au profit de tous les Craurois, d'un montant de 13 350 € à l'association Comité Officiel des Fêtes, comme le permet notamment la convention de partenariat que le maire est autorisé à signer et conclue jusqu'au 1^{er} Juillet 2017.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIO CULTURELLES - JEUNESSE ET AUTRES - ECOLE DE MUSIQUE

Rapporteur Monsieur Hervé CILIA

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer une subvention d'un montant global de 62 600€ à l'association Ecole de Musique Crauroise, comme le permet notamment la convention de partenariat que le maire est autorisé à signer et conclue jusqu'au 1^{er} Juillet 2017.

Le détail des attributions est le suivant :

- 61 560€ de fonctionnement, dont 1 560 € destinés au PEDT pour la période de janvier à juin 2016, versés dès le vote du Conseil Municipal,
- 1 040 € à verser en septembre, si et seulement si, l'association poursuit son action dans le cadre du PEDT pour la période de septembre à décembre 2016.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIO CULTURELLES - JEUNESSE ET AUTRES - CRECHES

Rapporteur Madame Anne-Marie METAL

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer des subventions de fonctionnement, des subventions exceptionnelles et des subventions de participation au projet d'acquisition de petit équipement, d'un montant global de 168 271€ à l'ensemble des 4 crèches associatives, comme le permettent notamment les conventions de partenariat que le maire est autorisé à signer et conclues jusqu'au 1^{er} Juillet 2017.

Le détail des attributions est le suivant :

- L'Escale Infantine : 42 440 €, dont :
 - 42 440€ de fonctionnement, versés dès le vote du Conseil Municipal
- L'Île aux Enfants : 36 000 €, dont :
 - 28 000€ de fonctionnement, versés dès le vote du Conseil Municipal
 - 8 000€ de fonctionnement exceptionnel, versé dès le vote du Conseil Municipal.
- La Petite Princesse : 48 288 €, dont :
 - 48 288€ de fonctionnement, versés dès le vote du Conseil Municipal
- Les P'tits Bouchons : 41 543 €, dont :
 - 39 543€ de fonctionnement, versés dès le vote du Conseil Municipal
 - 2 000€ en investissement, versés après réalisation sur présentation de factures acquittées, en tenant compte des autres subventions obtenues.

Mme METAL répond à Mme FACHE que le montant des subventions a augmenté afin de pallier la baisse des aides de la CAF et l'augmentation des cotisations patronales.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIO CULTURELLES - JEUNESSE ET AUTRES - LES VITRINES DE LA CRAU

Rapporteur Monsieur Christian LESCURE

A l'unanimité, il est décidé :

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Les Vitrines de La Crau, une convention de partenariat conclue pour la période du 1^{er} Janvier 2016 au 1^{er} Juillet 2017, applicable aux associations qui bénéficient d'une subvention annuelle d'un montant supérieur ou égal à 3 000 euros.
- d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2016, d'un montant plafonné à hauteur de 15 000€ à l'association Les Vitrines de La Crau pour la réalisation d'actions de communication et/ou à caractère commercial.

Le versement de la subvention pourra être échelonné et sera conditionné par la réalisation d'actions commerciales conformes aux objectifs listés dans l'article 1 de la convention de partenariat et au respect des obligations et autres engagements prévus par cette même convention.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION - OFFICE DE TOURISME

Rapporteur Madame Martine PROVENCE

A l'unanimité, il est décidé d'approuver le versement d'une subvention de 81 100 euros selon les modalités et conditions suivantes :

- Une première partie de la subvention sera mandatée à hauteur de 50 000 € dès le vote du budget.
- Le solde sera versé au cours du mois de décembre 2016 au vu de l'exécution budgétaire afin de fixer au plus juste la subvention d'équilibre : les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés seront attribués pour l'exercice.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2016 en dépenses de fonctionnement, chapitre 65, pour un montant de 81 100 €.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - FIXATION DU TAUX 2016

Rapporteur Monsieur Christian DAMPENON

A l'unanimité, il est décidé de maintenir le taux unique applicable à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 15,80%, pour l'année 2016.

FISCALITE DIRECTE LOCALE - FIXATION DES TAUX 2016

Rapporteur Monsieur Christian DAMPENON

A l'unanimité, il est fixé comme suit les taux d'imposition à appliquer pour 2016 :

TAXES	TAUX 2016
D'habitation	16,13 %
Foncière (Bâti)	21,34 %
Foncière (non Bâti)	67,50 %

BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE

Rapporteur Monsieur Christian DAMPENON

M. DAMPENON tient à rappeler le contexte économique et financier de l'année 2016 avec :

- les fortes baisses des dotations de l'Etat,
- la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (1.300.000 euros sur 3 ans, ce qui représente, par exemple, le budget annuel des Ordures ménagères),
- l'augmentation des dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires,
- l'instauration du projet éducatif territorial,
- la perte éventuelle de la Dotation de Solidarité Urbaine.

M. le Maire affirme à M. MILLOT que la majoration de la taxe foncière sur les propriétés non bâties a été instituée par l'Etat en 2013. Les communes avaient le libre choix de l'appliquer. La réforme de cette taxe a instauré des zones contraintes dont La Crau fait partie, où l'application de cette taxe s'impose :

- 1^{ère} année : 10% du montant de la valeur locative,
- 2^{ème} année : 10% du montant de la valeur locative + 5 euros du m²,
- 3^{ème} année : 10% du montant de la valeur locative + 10 euros du m².

M. le Maire rappelle que l'Etat a baissé les dotations aux collectivités locales afin de réduire la dette nationale. L'Etat a aussi ponctionné les chambres consulaires, telles que la Chambre d'Agriculture du Var et la chambre de Commerce.

M. le Maire tient à souligner que l'investissement réalisé sur ce mandat sera certainement réduit de moitié par rapport au précédent.

Une partie de l'emprunt (680.0000 euros) correspond à un emprunt dédié aux ordures ménagères qui sera supporté par la CATPM lors du transfert de compétences.

M. DAMPENON précise que, malgré les baisses de dotations, ce budget traduit une action publique volontariste dans le cadre des objectifs développés dans le projet municipal 2014-2020 :

- limiter la pression fiscale avec une reconduction des taux pour la 7^{ème} année consécutive,
- renforcer la sécurité :
 - Dotations de moyens :
 - Humains : 2 policiers

- Matériels : vidéo-protections,
- Achat d'un terrain destiné à la gendarmerie
- Valoriser notre cadre de vie : poursuivre l'embellissement des quartiers de La Crau et la Moutonne,
- Soutenir la vie associative : maintien de l'enveloppe des subventions versées, mise à disposition de matériels, de personnel,
- Répondre aux besoins des jeunes et des familles : Parc du Béal 2^{ème} tranche, création d'équipements sportifs, école de voile...
- Maintenir l'offre d'animations familiales gratuites : carnaval, Fête de la Fleur, animations estivales et fin d'année...
- Promouvoir la vie culturelle : Amathéa, Festival des Arts de la rue, Grand Prix de peinture...

M. le Maire tient à rajouter qu'un seul agent sera recruté au service de Police Municipale au lieu des deux prévus initialement pour assurer la sécurisation de l'Hôtel de Ville.

En page 15, M. AUSSIBAL remarque que le compte « réceptions » est passé de 43.500 euros à 80.000 euros. Mme BOUISSON précise que cette augmentation exceptionnelle est due principalement aux crédits affectés pour la Cérémonie du 10^{ème} anniversaire du jumelage avec la ville de Rosa (30.000 euros prévisionnels), et aux frais de communication des cérémonies (banderoles, tracts ...) regroupés sur ce compte.

En page 20, M. le Maire répond à M. AUSSIBAL que le compte « immobilisations Corporelles », pour un montant de 333.000 euros, correspond aux travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville (rez-de-chaussée et 1^{er} étage) et à la réfection du chauffage du bâtiment (corrosion de la tuyauterie).

Mme BOUISSON précise à M. AUSSIBAL que seulement 197 postes sont des équivalents temps plein, en terme de personnel.

M. le Maire rappelle à M. AUSSIBAL que la population crauroise a baissé du fait de la décohabitation des familles. On compte aujourd'hui, en moyenne, 2 personnes par logement contre 2,7 en 2008.

M. MILLOT souhaiterait prendre connaissance des actions avant la séance du Conseil Municipal.

M. le Maire répond à M. MILLOT que les actions énumérées par M. DAMPENON figurent dans le Débat d'Orientations Budgétaires, et le Budget Primitif est le reflet du budget nécessaire pour la mise en œuvre de ces projets.

A la majorité, il est arrêté pour 2016, le budget primitif de la commune d'un montant de :

- 27 432 966 € en dépenses et recettes de fonctionnement.
- 13 323 700 € en dépenses et recettes d'investissement.

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2015 - BUDGET 2016 - «OFFICE DE TOURISME»

Rapporteur Madame Martine PROVENCE

A l'unanimité, il est approuvé la reprise anticipée et inscrit la prévision d'affectation dans les conditions définies ci-dessous :

Excédent d'investissement de clôture hors restes à réaliser :	21 114,89 €
Restes à réaliser dépenses :	Néant
Restes à réaliser recettes :	Néant
Excédent d'investissement y compris restes à réaliser :	21 114 ,89 €
Excédent de fonctionnement de clôture :	4 467,72 €

Le résultat de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser, étant excédentaire, il est inscrit la prévision d'affectation suivante :

Section de fonctionnement sur le compte 002 : 4 467,72 €

BUDGET PRIMITIF 2016 - OFFICE DE TOURISME

Rapporteur Madame Martine PROVENCE

A la majorité, il est approuvé pour 2016, le budget primitif de la régie « OFFICE DE TOURISME » d'un montant de :

- 85 567,72 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 25 060,68 € en dépenses et recettes d'investissement

AFFAIRES DIVERSES

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions de signature des marchés publics prises au cours de la période allant du 27 février 2016 au 30 mars 2016, et ceci conformément à la délégation de pouvoir accordée par le Conseil Municipal au Maire par la délibération n°2014/015/2 du 15 avril 2014.

Marché ou accord-cadre de services.

<i>N° de marché</i>	<i>Objet</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de signature</i>
2016LC03	Mission AMO pour la passation d'un marché informatique relatif au déploiement d'un logiciel de gestion de la citoyenneté en lien avec un portail famille	M. MAKOWSKI Frédéric Informatique	Phase 1 : 3 000.00 € HT Phase 2 : 4 000.00 € HT	1 ^{er} /03/2016

Aucun marché ou accord-cadre de travaux.

Marché ou accord-cadre de fournitures.

<i>N° de marché</i>	<i>Objet</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de signature</i>
2016LC01	Fourniture et installation d'un système de sécurité incendie pour l'école Jean Giono	SAS BISS	16 827.06 € HT	21/03/2016
2016LC02	Mise en conformité accessibilité des ascenseurs communaux	THYSSENKRUPP	10 130.00 € HT	27/01/2016
2016MS02	Fourniture ordinateurs, d'accessoires et de logiciels pour les services municipaux Lot 1 : Mairie – Lot 2 Caisse des Ecoles	PROGETECH	Marché subséquent issu de l'accord-cadre n°2012AC01 : Lot 1 Mairie : 3 801 € HT Lot 2 CDE : 729.00 € HT	29/03/2016

DECISIONS

➤ **Décision n°09/2016 du 22 mars 2016** d'approuver les nouveaux tarifs relatifs aux droits de place, concessions et redevances d'occupation du domaine public communal, à compter du **1^{er} avril 2016**

NATURE	BASE	TARIF 2015	TARIF 2016
TERRASSE OUVERTE	M2/ AN	28.00	28.68
TERRASSE COUVERTE ET/OU CLOSE	M2/ AN	39.00	40.20
EXPLOITATION TAXIS	EMPLACEMENT/ AN	263.00	268.20
MÂT AVEC CROIX LUMINEUSE - PHARMACIE	REDEVANCE/ MOIS	35.00	35.00
EXPOSITION VEHICULES (av. 22 ^{ème} BMNA)	M2/ AN	28.00	28.68
VENTE AMBULANTE (camion pizza, pâtisserie)	VEHICULE/MOIS	66.00	67.20
KIOSQUE SANDWICHS (sans la terrasse)	REDEVANCE/ MOIS	383.00	389.40
BUREAU DE VENTE	M2/MOIS	29.50	30.60
EXPOSITIONS PONCTUELLES (hors marché hebdomadaire)	VEHICULE /JOURNEE	20.00	20.40
MARCHE HEBDOMADAIRE – LA CRAU (TITULAIRES)	ML/ ½ JOURNEE	1.40	1.40
MARCHE HEBDOMADAIRE – LA CRAU (PASSAGERS)	ML/ ½ JOURNEE	1.70	1.70
MARCHE HEBDOMADAIRE (Période de lancement) – LA MOUTONNE (TITULAIRES)	ML/ ½ JOURNEE		0.70
MARCHE HEBDOMADAIRE (Période de lancement) – LA MOUTONNE (PASSAGERS)	ML/ ½ JOURNEE		0.70
MARCHES A THEMES (Noël, plants, chrysanthèmes, brocante pour professionnels...)	ML/ JOURNEE	4.70	5.00
CAUTION MARCHÉ DE NOËL ou DIVERS		50.00	50.00
VIDE GRENIER, PUCES	ML/ JOURNEE	1.75	1.80
ACTIVITES COMMERCIALES PONCTUELLES (extension terrasse fêtes estivales ou autres, toute l'année)	M2/ JOURNEE	1.20	1.50

STAND COMMERCE AMBULANT (lors de manifestations communales)	ML/ JOURNEE		2.00
CAMION VENDE (centre-ville : outillage)	EMPLACEMENT/ JOURNEE	100.00	102.00
STAND FETE FORAINE (surface de vitrine au mètre linéaire)	ML/ DUREE FETE	10.00	10.00
MANEGE machines et installations pour fêtes foraines, jusqu'à 120 m ²	DUREE FETE	100.00	100.00
MANEGE machines et installations pour fêtes foraines, de plus de 120 m ²	DUREE FETE	200.00	200.00

➤ **Décision n°10/2016 du 29 mars 2016** de solliciter une subvention à hauteur de 50% du montant hors taxes, total d'acquisition de 6 gilets pare-balles destinés à équiper les agents de la police municipale de la Ville de La Crau.

Le plan de financement prévisionnel envisagé pour l'acquisition de ces équipements est arrêté comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition de 6 gilets pare-balles	2 533,38 € HT	Autofinancement	1 266,69 € HT
		Subvention FIPD 2016 Appel à projets n°4	1 266,69 € HT
TOTAL	2 533,38 € HT	TOTAL	2 533,38 € HT

➤ **Décision n°11/2016 du 29 mars 2016** d'approuver le principe d'une indemnisation des membres du jury de concours ayant une qualification identique ou équivalente à celle demandée aux candidats au concours, à savoir celle d'architecte.

L'indemnité forfaitaire versée au titre de la vacation de ces membres du jury, architectes, et pour leur participation aux travaux du jury, est fixée à 300,00 € HT pour la demi-journée et à 600,00 € HT pour la journée.

L'indemnité forfaitaire au titre de la vacation de ces membres du jury est complétée, le cas échéant, par le remboursement de leurs frais de déplacement, lequel sera effectué sur présentation des justificatifs correspondants et dans la limite du tarif le moins onéreux du transport en commun le mieux adapté au déplacement.

➤ **Décision n°12/2016 du 29 mars 2016** de produire les mémoires en défense et tout document qu'il sera utile de produire, dans le cadre de la requête en annulation n°1600604-1 déposée le 24 février 2016 auprès du Tribunal Administratif de Toulon par l'Association Les Ami(e)s de la Moutonne pour le Cadre de Vie à La Crau (ALMCV) contre l'arrêté n° PC 083 047 14 H 0018 MO1 en date du 2 septembre 2015 délivré au nom de la SARL « NOTRE DAME », pour la création d'un lotissement de 7 lots et de confier au Cabinet LLC et Associés, agissant par Maître REGHIN, le soin de défendre les intérêts de la Commune. Les crédits nécessaires à la dépense seront prélevés sur le chapitre 011 du budget communal.

QUESTIONS DIVERSES :

QUESTIONS ECRITES du groupe « Ensemble pour La Crau » de Monsieur MILLOT et de Madame FACHE:

« 1/ Demande de réunion du comité consultatif PEDT, afin de faire le bilan pour l'année scolaire prochaine.

Monsieur Gilles Robin répond que le Comité Consultatif PEDT se réunit dans les 2 prochains mois, avant la fin de l'année scolaire.

2/ Demande de réponses au message suivant, d'une habitante de La Moutonne : « La rue de l'Eolienne est toujours en travaux avec d'énormes trous qui ne sont pas faits pour arranger les voitures mais bon en faisant très attention, nous arrivons à les éviter ! En ce qui concerne les stationnements dans l'Impasse de cette même rue de l'Eolienne, nous avons de beaux trottoirs mais, inutilisables car les riverains les utilisent comme stationnement ce qui à l'entrée de cette impasse, bouche complètement la visibilité. Quand on connaît la façon de conduire de certains, cela est assez angoissant. Instituer un mode de stationnement à respecter serait très utile. »

Monsieur le Maire informe que le chantier de l'Eolienne était programmé sur une durée d'un an, la partie haute a été réalisée. Monsieur le Maire poursuit en précisant qu'un bassin de rétention était obligatoire et nécessaire en raison des fortes pluies qui inondaient les lotissements situés en aval. Monsieur le Maire explique que diverses contraintes de procédures imposées (marchés et travaux) ont ralenti le chantier de base. Monsieur Eric Bertrand confirme que les travaux seront terminés fin avril 2016.

Concernant les trottoirs, Monsieur le Maire rappelle à Madame Fache qu'une « réunion de quartier » a été organisée avec les riverains, proposant deux scénarios pour améliorer et trouver des solutions. Monsieur le Maire explique qu'un scénario a été voté à la majorité mettant en place des systèmes de circulation.

La séance est levée à 21h10.

La Secrétaire
Bianca FILIPPI

